

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article11>

Affaire Site Finder : Verisign débouté par la justice américaine

- Informatique - Internet -



Date de mise en ligne : samedi 28 août 2004

Spyworld Actu

Selon les allégations de la société américaine, ses concurrents ont influencé le comité directeur de l'Icann pour que son service Site Finder soit définitivement mis hors service. Allégations qu'un tribunal fédéral de Californie n'a pas retenues.

La société américaine Verisign a encore perdu une manche dans sa bataille pour rouvrir son service Site Finder. Cette fois, c'est le tribunal fédéral de Californie qui a [rejeté sa plainte](#) déposée contre l'Icann (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), l'organisme international en charge de la gestion du système de noms de domaine (DNS).

Rappelons que le service Site Finder, [mis en place en septembre 2003](#), redirigeait les adresses internet en ".com" et ".net" incorrectement orthographiées, vers un site créé spécifiquement par Verisign. La société avait, pour ce faire, modifié une partie de l'infrastructure du DNS qu'elle gère, en y introduisant un "Wildcard DNS" (*) qui remplace automatiquement une adresse non spécifiée par une autre. Résultat : l'internaute était redirigé vers un serveur de Verisign, lui assurant un trafic potentiellement énorme.

Cette "fonctionnalité" a soulevé les protestations de nombreux experts, qui ont souligné ses dérives à la fois techniques et juridiques. Verisign récupérait au passage de nombreuses informations sur l'internaute à l'origine de l'URL erronée. Au bout de deux semaines d'intenses tractations, l'Icann a [finalement obtenu sa suspension](#). La société américaine a tenté plusieurs recours pour remettre son service en marche. Mais n'ayant pu convaincre les techniciens de l'Icann du bien-fondé de Site Finder, elle a décidé de poursuivre l'organisme en justice en février dernier, sur la base des lois antitrusts.

Site Finder accusé de nuire la vie privée des internautes

Selon Verisign, ses concurrents, représentés comme elle au sein de l'Icann, auraient réussi à influencer son comité directeur pour faire échec à sa stratégie. Elle prétend notamment que ses rivaux n'auraient pas dû être consultés lors de la rédaction du rapport sur l'impact réel de Site Finder. [Rendu public par l'Icann en juillet](#), ce document reconnaît que ce service « n'a pas causé de dégâts majeurs sur le réseau, mais qu'il nuit à la vie privée des internautes ».

Les arguments de Verisign ont tous été rejetés par le tribunal fédéral californien. « Ces allégations sont insuffisantes », affirme le juge Howard Matz, dans sa décision. « Ce n'est pas logique (...), il n'y a fondamentalement aucune conspiration dans le fait de faire appel à des groupes de conseillers dans un processus de décision ». « Elle ne peut pas prétendre que les "organisations partenaires" [« supporting organizations »] au sein de la structure de l'Icann, qui incluent des concurrents de Verisign, ont dominé le comité directeur », concluent-ils.

Le tribunal a ensuite rejeté six autres plaintes annexes de la société, notamment celle pour rupture de contrat. Malgré cet échec, Verisign a encore la possibilité de faire appel, mais n'a pas encore fait connaître sa décision.

(*) Appelé aussi "DNS joker" par l'Afnic, qui gère le registre des ".fr".

Avec Estelle Dumout, pour ZDNet France